



COMITE D'ANIMATION DE RUNAN

Mairie de Runan, 3, rue du Trégor 222260 Runan

Tel : 06 32 83 56 22 / 06 83 80 57 07

E-mail : comite-animation-runan@hotmail.com

Règlement du trail de RUNAN

TRAIL DE RUNAN 12 KM ET 7,2 KM

Table des matières

- Conditions d'engagement
- Certificat médical
- Tarifs et inscriptions
- Retrait des dossards
- Matériel
- Chronométrage
- Récompenses
- Sécurité
- Balisage
- Ravitaillement
- Règles pour les participants
- Barrière horaire
- Abandon
- Sanctions
- Environnement
- Assurance
- Annulation, Intempérie
- Coordonnées des organisateurs

Conditions d'engagement :

L'inscription à la course implique l'acceptation de ce présent règlement.

L'épreuve est ouverte à toute personne, homme ou femme, âgée de 16 ans ou plus révolus, licencié FFA ou non.

L'âge minimum pour la participation est de 16 ans révolu sous réserve d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Certificat médical :

Dans le cadre de la loi sport du 2 mars 2022, la Fédération Française, sur avis favorable de sa Commission Nationale Médicale rendu le 09 février 2023, a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive et le remplacer par un formulaire info santé. Ce formulaire est à remplir obligatoirement au moment de l'inscription sur le site **Klikego**.

L'organisation :

Le Trail de Runan est une course organisée par le Comité d'Animation de Runan.

Les épreuves :

Le Trail de Runan propose deux épreuves :

- Le Trail 12 Kms
- Le trail 7 Kms

Droit à l'image :

Du fait de son inscription le coureur consent à l'utilisation de son image par l'organisateur dans un objectif promotionnel ou commercial, dans le cadre de sa participation à la course.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Je reconnais et prends acte qu'en acceptant de participer au trail de Runan, être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Tarifs et Inscriptions :

L'inscription au Trail de Runan est de 10.00 €. Pour le parcours de 12 Km et de 8 € pour le 7 Km Ce montant comprend l'inscription, un ticket boisson par personne.

L'inscription se fait sur le site internet **Klikego** (Trail de RUNAN) jusqu'au vendredi 22 novembre à 12h00 ou sur place le jour de l'épreuve s'il reste des places.

Aucune inscription par courrier.

Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se fait sur place, au bourg de Runan le dimanche 23 novembre de 08h30 à 10h00

Le dossard est personnel, toute personne rétrocédant son dossard sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Matériel :

Tenue conseillée pour l'épreuve : une tenue adaptée à la pratique du Trail (notamment les chaussures) et à la météo prévue.

Prévoyez des épingles à nourrice ou un porte-dossard pour accrocher votre dossard à votre tee-shirt, l'organisation n'en fournira pas. Le dossard devra être accroché à l'avant du tee-shirt de chaque participant.

Chronométrage :

Le chronométrage des coureurs sera assuré par les organisateurs. Veuillez-vous assurer que les bénévoles ont bien noté votre numéro de dossard lorsque vous franchissez l'arrivée

Récompenses :

Les participants du Trail sont en compétition, il y a donc un classement qui sera donné à la fin de l'épreuve. De ce classement, découle un podium et des récompenses.

Sécurité :

La sécurité des coureurs est assurée par l'organisation sur le parcours. Toute forme d'accompagnement est formellement interdite sur la totalité du parcours.

Des signaleurs indiqueront le chemin à emprunter et seront là en guise d'appui pour les secouristes afin de reporter un éventuel incident.

Les coureurs devront suivre les consignes des signaleurs pour les traversées de routes, intersections, carrefours.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route.

Balisage :

Le parcours à suivre sera indiqué à l'aide d'un balisage mis en place pour l'évènement, à savoir de la rubalise, des fléchages et un marquage au sol sur les portions de route.

Des signaleurs seront positionnés à des endroits stratégiques afin d'assurer la bonne réalisation du parcours.

Ravitaillement :

Un ravitaillement (liquide et solide) sera proposé à mi-course et à l'arrivée des courses.

Règles pour les participants :

Les participants devront suivre le parcours balisé et en aucun cas prendre un tiers chemin sous peine de disqualification.

Les participants devront porter le dossard constamment et il devra être visible par l'organisation à tout moment de l'épreuve.

Il est interdit de céder son dossard à un autre coureur (un dossard égal une personne, une identité).

Barrière horaire :

1. **Principe** : Des barrières horaires sont mises en place à différents points du parcours afin d'assurer la sécurité des participants et la bonne organisation de la course. Tout coureur arrivant après l'heure limite fixée sera mis hors course.

Détail des barrières horaires :

- **Départ** (0 km) : 10h00
 - **Ravitaillement 1** (6 km) : Heure limite de passage : **12h00**
 - **Arrivée** (12 km) : Heure limite de passage : 13h00
2. **Conséquences du dépassement** : Le dossard du coureur mis hors course sera retiré. Le coureur devra alors suivre les instructions des bénévoles ou de la direction de course pour être rapatrié vers le point de départ. Il ne pourra en aucun cas poursuivre la course et ne sera pas classé.
 3. **Ajustement** : En cas de conditions météorologiques exceptionnelles ou de force majeure, la direction de course se réserve le droit de modifier les barrières horaires. Les participants en seront informés par les moyens appropriés (annonce au départ, sur le parcours, ou via les médias de la course).

Abandon :

En cas d'abandon, les concurrents doivent obligatoirement prévenir les organisateurs à l'arrivée.

Sanctions :

L'organisation se réserve le droit de disqualifier tout concurrent ayant un esprit antisportif, jetant des détritux ou manquant de respect aux bénévoles.

Environnement :

La nature nous accueille, respectons-la, les participants devront :

- Respecter les sites traversés,
- Utiliser seulement le chemin de randonnée et ne pas sortir du sentier balisé,
- Jeter les éventuels détritux dans les espaces prévus à cet effet à l'arrivée,
- Ne pas détruire les biens publics ou privés,
- Réduire leurs interactions sonores durant la course afin de déranger au minimum la faune.

Assurance :

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile.

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé, à une préparation insuffisante ou en cas de vol de matériel.

Les participants dégagent par avance l'organisation de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident qui pourrait survenir pendant ou après l'épreuve.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs.

Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Annulation, Intempéries :

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'évènement en cas de force majeure, le remboursement d'une partie des frais d'inscription sera effectué.

En cas d'intempéries ne permettant pas le déroulement de l'épreuve dans des conditions adéquates, des mesures peuvent être prises par l'organisation, un changement d'horaire, de date ou une annulation.

Coordonnées des organisateurs:

- Daumal Christian : Mail chdaumal@hotmail.com Tél : 0632835622
- Meuric Gilbert : Mail gilbertmeuric@free.fr Tél : 0683805707



COMITE D'ANIMATION DE RUNAN

Mairie de Runan, 3, rue du Tregor 22260 Runan

Tel : 06 32 83 56 22 / 06 83 80 57 07

E-mail : comite-animation-runan@hotmail.com